

Trier ses déchets chimiques, un geste qui doit devenir automatique !

Ces déchets sont issus de produits chimiques **qui peuvent représenter un risque significatif pour votre santé, pour l'environnement et être un réel facteur de pollution.**

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, les déchets chimiques ne doivent pas être jetés à la poubelle. Il est important de les déposer en déchèterie, si possible dans leur emballage d'origine. Si le produit n'est plus dans son emballage d'origine, il doit être identifiable (étiquettes, ...). Cela permettra aux agents de déchèterie de les trier correctement. Veillez à bien visser les bouchons, à fermer les couvercles pour éviter tout écoulement.

Ces déchets peuvent être classés en 6 catégories :

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN VÉHICULE



Antigel, anti-goudron, filtre à huile, polish, liquides de dégivrage et de refroidissement.

DÉCHETS DES PRODUITS DE CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBECUE



Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN PISCINE



Chlore, désinfectants de piscine, régulateur PH.

DÉCHETS DES PRODUITS DE BRICOLAGE ET DÉCORATION



Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs.



Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive.



Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.

DÉCHETS DES PRODUITS SPÉCIAUX D'ENTRETIEN MAISON



Déboucheur canalisations, ammoniac, soude, eau oxygénée, acides, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide, rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).

DÉCHETS DES PRODUITS DU JARDINAGE



Engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide.

Après leur dépôt en déchèterie, ces déchets sont triés par un agent qui les regroupe par familles (aérosols, pâteux, acides, ...). Ce tri est indispensable pour éviter les mélanges de produits chimiques incompatibles.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site : [Tout savoir sur les déchets chimiques | EcoDDS](#)

